

Histoire

# LA LOI VEIL : RETOUR SUR UN COMPROMIS

Bibia Pavard

26/11/2014

**La loi Veil légalisant l'IVG a été débattue voilà quarante ans, et promulguée le 17 janvier 1975. Cet anniversaire, célébré par la droite comme la gauche, dans les médias généralistes comme dans les journaux féminins, est l'aboutissement d'un compromis et ne doit pas masquer l'intensité des luttes qui l'ont précédé.**

La « loi Veil » légalisant l'interruption volontaire de grossesse, débattue en novembre-décembre 1974 et promulguée de 17 janvier 1975, fête ces jours-ci ses 40 ans. Elle est entrée dans les manuels scolaires et elle est considérée comme un « événement fondateur ». Son anniversaire est l'occasion de célébrer la figure politique qui l'a portée et son impact sur la vie des femmes.